

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 5 SEPTEMBRE 2018**

Absents : Rémi Le Dantec, Emmanuel Dartialh, Michel le Guenniou.

MANDATEMENT DU CDG 22 POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT-GROUPE STATUTAIRE

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité, ...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La Collectivité de LANRODEC soumise à obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion par le présente délibération permet à la Collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurances statutaires

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés

Le Conseil Municipal de LANRODEC après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles 25, 33, 67, 68 et 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le contrat d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2019, conformément à l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2020.

CHARTER+ REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la nouvelle charte ainsi que le règlement intérieur modifié de la bibliothèque pour l'année scolaire 2018-2019.

La charte comprend :

- Les conditions d'accès
- Les documents accessibles au prêt

- L'état des documents
- Les responsabilités
- Les annulations de rendez-vous.

Les nouveaux points du règlement intérieur :

- La responsabilité des parents
 - La durée d'emprunt
 - La possibilité de prolongation de prêt
 - L'obligation d'accompagner les enfants de moins de 8 ans
- le Conseil Municipal VALIDE ces deux propositions.

POINT SUR L'ECOLE ET LA RENTREE SCOLAIRE

Madame Estelle THORAVAL-GRONFIER informe l'assemblée que la rentrée scolaire s'est bien déroulée en présence de la nouvelle directrice, Madame Maëva DENIEL.

Les effectifs sont de 130 élèves et de 6 classes se décomposant comme suit :

- 1 classe de PS-TPS – 15 élèves : Marie ARTHUR
- 1 classe de MS-GS – 23 élèves : Corinne OGEL
- 1 classe de GS-CP – 22 élèves : Martine MAUDET
- 1 classe de CP-CE1 – 22 élèves : Florence LANNE
- 1 classe de CE2-CM1 : 20 élèves : Emilie JAMES
- 1 Classe de CM1-CM2 – 21 élèves: Maëva DENIEL + Coraline CHAVEROU le mardi.

Concernant la garderie, un problème se pose pour 1 élève, Nolan LE ROUX. Ce dernier est scolarisé dans une autre école en classe spécialisée mais fréquente la garderie scolaire de Lanrodec 3 fois par semaine. La présence d'une personne est nécessaire pour l'encadrer. La Mairie doit se renseigner auprès de la PMI afin de connaître les conditions pour l'accueillir et savoir si la commune est habilitée à le faire.

POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux qui restent à réaliser pendant le second semestre de l'année sont les suivants :

- Travaux routiers par l'entreprise EUROVIA
- Aménagement du bourg par LE LOUEDEC
- Aménagement du bout des tribunes de foot par l'entreprise HOMO Marc
- Pignon tribunes côté Sud par CLOAREC Sébastien
- Tribunes de foot par CLOAREC Sébastien
- Huisseries du local vacant rue des Ecoliers 20 m2 environ par FERMETURE DU LEFF
- Finition des travaux des 2 locaux vacants rue des Ecoliers par CLOAREC Sébastien
- Peinture intérieure de ces 2 locaux par MAHOU
- 3 rambardes accès handicapé (cabinet infirmières + terrain de foot) par ROUSSEAU
- Fuite d'eau à l'église par CLOAREC Sébastien
- Sanitaires publics

- Formation secouriste à voir dès septembre pour les agents municipaux (groupe de 12 personnes soit le mercredi soit le samedi) GROUPAMA
- Couverture du couloir entre le module vestiaires et la salle des sports par CLOAREC Sébastien
- Eclairage du module
- Eclairage de la chapelle de Senven
- Traçage chaussée par BSM
- Revêtement intérieur de la Bibliothèque
- Remplacement de la moquette dans le cœur de l'église
- Bac à sable de l'école
- Installation de l'alarme PPMS à l'école le 22/10/2018 par la Société ACE de Langueux
- Mise en place de la rambarde main-courante et des pare-ballons du terrain de foot par l'entreprise THOMAS
- Elagage des chemins d'exploitations : un courrier sera adressé aux propriétaires et un communiqué sera mis dans le bulletin municipal
- Curage et délimitation des chemins d'exploitations
- Sol de Kerprin + fermeture du local

REMPLACEMENT PERSONNEL : MME PEREZ JOËLLE

Madame PEREZ Joëlle est embauchée à compter du lundi 3 septembre 2018 jusqu'au 16 septembre 2018 en contrat à durée déterminée à raison de 33 h 30 par semaine en remplacement de Madame Le Cocquen Sophie placée en congés maladie ordinaire. En cas de prolongement d'arrêt, son contrat pourra être renouvelé. Elle interviendra en classe, cantine, garderie, surveillance de cour et ménage. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la création d'un poste d'ATSEM Principal de 2° classe à compter du 1^{er} septembre 2018.

Madame LE GUYADEC Sophie doit prendre ses fonctions en tant que stagiaire au 01/09/2018.

Il convient donc de créer le poste d'ATSEM et de modifier le tableau des effectifs.

<u>EFFECTIFS</u>	<u>EMPLOIS PERMANENTS</u>	<u>DHS (en minutes)</u>
1	ATSEM Principal de 2° classe	35 h
1	Rédacteur Principal de 1° classe	31 h 30
1	Adjoint administratif principal de 2° classe	31 h 30
1	ATSEM principal de 1° classe	35 h
1	Adjoint du patrimoine de 2°	23 h 38

	classe	
2	Adjoint technique de 2° classe	35 h
1	Adjoint technique de 2° classe	24 heures 56
1	Adjoint technique principal de 1° classe	35 h
1	Adjoint technique principal de 1° classe	32 h 56
1	Adjoint technique principal de 1° classe	33 h 19

QUESTIONS DIVERSES

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

- ***BORNE ELECTRIQUE***

L'inauguration a eu lieu le Vendredi 7 septembre en présence de quelques élèves de l'école.

- ***VOL DE CABLES AU TERRAIN DE FOOT***

Le SDE a été sollicité suite au vol de câbles du terrain de foot.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Une exposition va être réalisée au Petit Echo de Châtelaudren par l'association MPA (Mémoire Patriotique d'Armor).

Le programme de cette journée :

- Faire sonner le glas à 11 heures 11 minutes
- Repas au « Moulin »
- Commémoration à Châtelaudren.

La Mairie a reçu une demande d'inscription d'un nom sur le Monument aux Morts, Monsieur Marcel MONNIER né en 1923 et décédé en 1957 (Mort pour la France). Cette inscription sera officialisée à l'occasion de la journée du 8 mai 2019.

DEPART A LA RETRAITE DE Mme CONSTANT

La municipalité a été conviée par la Mairie au pot de départ à la retraite de Madame Suzanne CONSTANT le samedi 8 septembre 2018 à 11 heures à l'école.

PARDON DE SENVEN

Le traditionnel pardon de « Senven » a eu lieu le dimanche 16 septembre 2018 avec au programme :

- Messe à la chapelle de Senven
- Pot de l'amitié et vide-grenier sur le site de Kerprin.